TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

Délégation permanente de la France
auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce

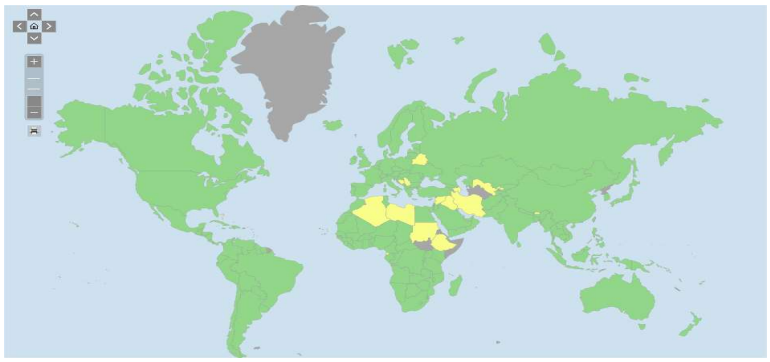

Brèves de l'OMC

Septembre 2020 - n° 09

EDITORIAL

Le Médecin malgré lui

Du drame humain et du marasme économique engendrés par la COVID pourrait-il émerger un enseignement positif pour l'OMC? Jusqu'ici son système semble avoir plutôt bien fonctionné pour contribuer à faire du commerce une force de lutte contre la pandémie.

Le défi n'était pas mince. Avec le confinement d'une partie de la planète début 2019 le commerce s'est effondré (entre -13 et-32% prévus pour 2020). Aussi celui des biens médicaux qui représentent globalement 5% des échanges mondiaux*. Peu de pays possédaient toutes les capacités de production des biens sanitaires essentiels, ni pour la protection des personnes (masques, blouses, gel hydro-alcooliques…), ni pour leur traitement (ventilateurs, molécules…). Les chaines d'approvisionnement étaient par ailleurs concentrées sur certains fournisseurs de composants dont l'Allemagne, la Chine et les Etats-Unis. Face à la pénurie, la plupart des pays ont d'abord cherché à préserver leurs stocks : facilitation des importations et restriction des exportations. L'addition de ces mesures, légitimes chacune, était de nature à faire empirer la situation globale faute de coordination.

Or, le système multilatéral a positivement réagi. Au niveau politique : dès mars 2020 le G20 appelait à une coopération transparente et à proportionner les restrictions au strict nécessaire, afin de préserver les chaines de valeur sanitaires et alimentaires. Appel relayé et traduit en actes par plusieurs appels et propositions à l'OMC (dont APEC, UE, groupe d'Ottawa…) pour garder les marchés ouverts et faciliter la circulation des médicaments et aliments. Pour quel résultat? L'OMC rapporte que 70% des mesures commerciales prises au premier semestre 2020 ont été liées au COVID : or, depuis la mi-mai les restrictions comptabilisées seraient en reflux et les mesures libéralisatrices désormais majoritaires. Individuellement, les membres de l'OMC ont aussi montré une créativité commerciale inédite face à la crise : allègements de droits de douanes et taxes, simplifications réglementaires et normatives (certifications, autorisations de mises sur le marché), facilitation d'accès à la propriété intellectuelle de technologies sanitaires, assouplissement des conditions d'accès aux services de télémédecine, en offrent différents exemples ayant favorisé la fluidité de leurs approvisionnements.

Au total, l'OMC rapporte une augmentation de 38% des échanges de bien sanitaires au cours de 2020, malgré le contexte récessif global. Que l'organisation, toute bloquée qu'elle est par ailleurs, ait pu y contribuer relève déjà du franc succès : comme un médecin malgré lui! Si la tendance se confirme on pourra en tirer trois enseignements : (1) comme il est expressément prévu par les textes de l'OMC, les objectifs de santé publique ont une valeur supérieure aux objectifs commerciaux ; (2) la coopération commerciale multilatérale offre un moyen efficace pour affronter une crise sanitaire globale; (3) face à un danger imminent le système est capable de réagir vite. Ces enseignements seront-ils transposables à l'autre crise majeure à laquelle se trouve confrontée la planète, celle du Climat ? Ce sera certainement l'un des enjeux importants du «Pacte Vert» de l'Union Européenne, qui devra très rapidement trouver une traduction à l'OMC.

**dont les produits essentiels pour lutter contre le COVID s'élèveraient à environs 30%, soit 597 Milliards d'USD ou 1,7% du commerce mondial en 2019*

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Sélection du futur Directeur général de l'OMC

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la sélection du futur Directeur général de l'OMC avec l'annonce, par le président du Conseil général, David Walker, des cinq candidats retenus à l'issue du premier tour de consultations des Membres (ils étaient huit au départ), à savoir Mme Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria), Mme Yoo Myung-hee (Corée), Mme

Amina C. Mohamed (Kenya), M. Mohammad Maziad Al-Tuwaijri (Arabie saoudite) et enfin M. Liam Fox (Royaume-Uni).

Le deuxième tour de consultations se tiendra du 24 septembre au 6 octobre en vue de retenir les deux candidats finalistes.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunions de négociation sur les aides à la pêche du 14 au 18 septembre 2020

Le président du groupe de négociation a rappelé aux chefs de délégations **la nécessité de conclure pour la fin de l'année** conformément à l'objectif de développement durable 14.6. Plusieurs **pays en développement** (Inde, ACP) ont exprimé leur **scepticisme** face à cette échéance, étant donné les difficultés causées par la pandémie pour une organisation efficace des travaux, la **prochaine réunion ministérielle de juin 2021** leur paraissant un objectif plus réaliste.

Les échanges techniques ont en premier lieu concerné la **surcapacité surpêche**, le texte proposé par le président prévoyant une **interdiction des aides** excepté dans le cas où le membre démontre qu'il a mis en place une des mesures assurant le **maintien de ces stocks à un niveau durable**. Cette exception, soutenue notamment par l'Union Européenne, a suscité les **critiques de plusieurs pays en développement** (ACP) qui considèrent qu'il exonère de tout effort de nombreux pays développés qui disposent des capacités nécessaires pour l'élaboration et mise en œuvre de tels plans complexes de gestion des stocks. Les **Etats-Unis** ont rappelé leur proposition d'un dispositif de **plafonnemen**t des aides. Le **traitement spécial et différencié (TSD)** concernant la surcapacité surpêche et les critères proposés par l'Inde (PIB par habitant, part dans la pêche mondiale, part de l'agriculture et de la pêche dans le PIB) ont également suscité de **fortes controverses**. Ces critères, qui n'excluraient du TSD que deux PED, sont jugés peu discriminants alors que de nombreux pays développés, dont l'Europe et les Etats-Unis, considèrent qu'un traitement spécial et différencié trop large viderait l'accord de sa substance. Certains se sont interrogés sur l'opportunité d'une disposition prévoyant l'interdiction pour les membres d'aider les navires pêchant hors de leur ZEE. La discussion d'une proposition en termes de **transparence et notification** a été jugée prématurée par plusieurs membres.

Ces réunions ont montré le **maintien de forts clivages** sur les principaux sujets (surcapacité surpêche et traitement spécial et différencié notamment) et la difficulté d'engager, à ce stade, une véritable dynamique de négociation. Une série de réunions est prévue la semaine du 05 octobre.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunion du Comité Agriculture Session Spéciale du 25 septembre 2020

Cette réunion a débuté avec la présentation d'une communication du groupe de Cairns soulignant la nécessité de maintenir un commerce agro-alimentaire ouvert dans un objectif de sécurité alimentaire. Cette contribution appelle, entre autres, à **l'exonérer de ces restrictions les achats pour des raisons humanitaires par le programme alimentaire mondial**. Cela a suscité l'opposition de l'Inde qui considère les restrictions à l'exportation comme un outil indispensable de sa sécurité alimentaire.
D'autres contributions concernant la **transparence** ont ensuite été discutées : la première émanant du G10 constatait les insuffisances de certains membres en termes de **notifications des mesures de restrictions aux exportations** prises suite à la crise du COVID, d'autres contributions appelaient à une amélioration de la transparence concernant la **modification des droits de douane appliqués** ainsi qu'à celle **concernant les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'Etat et l'aide alimentaire**. Plusieurs pays en développement ont souligné leurs réticences face à un **alourdissement des obligations en termes de notifications** et leurs besoins en termes d'assistance technique.

Le **groupe Cairns** a introduit une proposition de déclaration visant à une **réduction de la totalité des droits à soutiens internes distorsifs** des membres de 50%. Par soutiens distorsifs, il entend **boite orange, boite bleue et boite développement**. La répartition de cet effort entre les membres doit respecter un principe de **proportionnalité** qui reste à définir. Plusieurs pays en développement ont appelé à la **suppression de la mesure globale de soutien développés** qui constituent un traitement spécial et différencié inversé et indiqué leur **opposition à l'introduction de toute limite concernant la boite développement**. Certains demandent par ailleurs la prise en compte des **montants d'aide par agriculteur** pour définir les objectifs de réduction. L'Union Européenne a demandé la prise en compte, dans ces discussions sur les soutiens internes, des réformes déjà réalisées par certains membres alors que les Etats-Unis considèrent impossible un accord sur le sujet à la prochaine ministérielle. Le G10 a demandé la prise en compte des fonctions non commerciales de l'agriculture.

La présidente a ensuite exposé la **méthode envisagée pour les travaux futurs**. Selon elle, u**n résultat sur l'agriculture lors de la réunion ministérielle de juin 2021 serait indispensable**. Elle souhaite s'appuyer sur des **facilitateurs** qui pourront mettre en place des **petits groupes de travail** pour des travaux techniques et l'identification de moyens des réduire les écarts de position. Cette proposition a suscité l'appui de plusieurs délégations. Plusieurs pays en développement ont toutefois mis en garde contre la multiplicité des réunions et souligné la réduction de leurs capacités dans le cadre de la pandémie. L'Union Européenne a appelé à des objectifs de négociation réalistes alors que les Etats-Unis demandent à la poursuite de travaux d'analyse.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Groupe de travail de l'accession de l'union des Comores 14 septembre 2020

La délégation comorienne a réitéré sa volonté de **rejoindre l'OMC d'ici la prochaine conférence ministérielle**. Après **deux ans et demi sans réunion du groupe de travail**, il a été souligné que l'accession des Comores demeurait **conditionnée à l'adoption de nombreuses réformes législatives**, notamment en matière de **Code douanier**. Par ailleurs, des **accords bilatéraux en cours de négociations sur l'accès aux marchés** doivent être achevés, pour que le secr**étariat de l'OMC puisse établir des projets de listes d'engagements sur les marchandises et les services.** Le Président du Groupe de travail, M. l'Ambassadeur Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), a **vivement encouragé à la conclusion de ces négociations d'ici fin 2020**.
Les **Etats membres de l'OMC ont d'ici le 12 Octobre pour formuler des questions**. Un **projet de rapport révisé du groupe de travail sera alors examiné, sur la base des contributions de Moroni (date à déterminer**, que le Président du Groupe espère début de 2021).

Pour rappel : PMA de l'Océan Indien *ayant formulé une* ***demande d'accession à l'OMC en février 2007****, les Comores (population d'environ* ***870 000 habitants****) négocient leur accession à l'OMC depuis octobre 2007 (date de création du Groupe de travail). Suite à la présentation d'un* ***Mémorandum national sur le régime de commerce extérieur en octobre 2013****, le* ***Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores s'est réuni pour la première fois le 2 décembre 2016***

Contact : hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

La déclaration de Buenos Aires (2017) et l'établissement d'un nouveau groupe de travail de l'OMC pour approfondir les discussions sur le commerce et l'égalité des genres

Le 23 septembre, le **processus de création d'un groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres** a été enclenché au sein de l'OMC dans la lignée de la **déclaration de Buenos Aires (2017)**

pour accroître la participation des femmes dans le commerce. L'objectif de cette déclaration, et du groupe de travail informel, est de **faciliter l'élimination des obstacles à l'autonomisation économique des femmes**. Les données économiques montrent que le fait de **donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes améliore la compétitivité et la productivité d'un pays**, avec un **impact positif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.** Globalement, **l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pourrait accroître la productivité par habitant de 40% selon la Banque mondiale** (Doing Business Report, 2017).

Avec un **soutien important des Membres de l'OMC (127 signataires, Etats Membres et observateurs de l'OMC**), cette déclaration fourni le « cadre d'action » du groupe de travail informel qui ambitionne de :

- **partager les meilleures pratiques entre les Membres pour accroître la participation des femmes au commerce ;**
- **clarifier ce qu'est une "perspective tenant compte du genre**" dans le contexte du commerce international et réfléchir à la manière dont une telle perspective pourrait être **utilement appliquée aux travaux de l'OMC ;**
- étudier et discuter les **travaux analytiques liés à l'égalité des genres réalisés par le Secrétariat de l'OMC**, et envisager la meilleure façon de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de l'OMC sur **l'Aide pour le commerce**.

Le groupe de travail devrait se réunir pour la première fois au **second semestre de 2020** afin d'établir un **calendrier des activités et thèmes à examiner avant la douzième Conférence ministérielle**.

Contact : hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Négociations sur la facilitation de l'investissement
24 et 25 septembre 2020

Il s'agissait de la première réunion de négociation proprement dite sur la facilitation de l'investissement. Les membres y ont présenté et clarifié la portée de leurs propositions rédactionnelles concernant plusieurs grandes thématiques de l'accord. Ont notamment été évoquées les exigences de lutte contre la corruption et en matière de responsabilité sociale et environnementale. Une fois ces discussions achevées, des négociations ont pu commencer sur la transparence des mesures relatives à l'investissement - sujet clé du projet d'accord- L'Indonésie ayant rejoint l'initiative, celle-ci compte désormais 105 membres.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Réunion du comité agriculture
22 mars 2020

Les Etats-Unis ont été interrogés par plusieurs membres sur leurs mesures de soutien interne. Certains membres ont notamment indiqué leurs interrogations suite aux **dernier plan d'aide de 14 milliards de $** annoncé le 18 septembre. Se pose à nouveau la question de la compatibilité de ces plans successifs avec le **respect par les Etats-Unis de leur plafond**. Comme lors de comités précédents les Etats-Unis ont indiqué que ces dispositions étaient conformes à leurs engagements à l'OMC. Il s'agirait de mesures provisoires destinées à limiter les effets négatifs de la crise actuelle sur les revenus de leurs agriculteurs qui sont mises en œuvre dans un souci de limiter les impacts sur les marchés. Elles seront notifiées à l'OMC suivant les modalités prévues par l'accord agricole.

L'Union Européenne a de nouveau interpellé **Australie et la Nouvelle-Zélande** sur leurs **soutiens au fret aérien**, ces aides pouvant être assimilées à des aides à l'exportation et ne seraient donc pas conforme à l'accord de Nairobi qui a consacré la suppression de ce type de soutien. Ces deux membres ont rappelé la dépendance d'une partie de leurs exportations au fret aérien qui a été fortement perturbé par l'effondrement du trafic passagers. Ces programmes sont temporaires et seront retirés dès que possible. La Nouvelle-Zélande a par ailleurs souligné que ces soutiens qui bénéficient avant tout aux compagnies aériennes sont relativement limités par rapport à ceux dont ont bénéficié les compagnies européennes.

L'Union européenne a été également interrogée sur le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontière** prévu dans le cadre du green deal. A noter également la remise en cause par différents membres (Colombie, Paraguay soutenu par le Brésil, le Costa-Rica et les Etats-Unis) de la **notification en boite verte des soutiens européens à l'agriculture biologique**. Se référant à un rapport d'un panel d'experts au parlement européen de mars 2019 contestant certains aspects environnementaux positifs du développement de l'agriculture biologique, ils considèrent ces aides qui visent au développement de l'agriculture biologique relèvent de fait de la boite orange.

Interrogée sur ces **programmes de stockage publics**, **l'Inde** a confirmé que ces stocks étaient écoulés en totalité sur son marché intérieur et ne pouvaient alimenter les exportations.

Une partie du comité a été consacré aux conséquences du **COVID**19. Plusieurs membres ont transmis des **notifications ad-hoc** concernant les mesures en faveur du secteur agricole mises en place suite à la pandémie. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'un effort de transparence sur ces mesures et ont appelé le secrétariat à assurer un suivi et une synthèse de ces éléments. L'Union Européenne a toutefois déploré le faible nombre de membres ayant effectivement réalisé ces notifications (une dizaine) et la faible qualité de la plupart d'entre elles. Contrairement à la notification de l'Union Européenne, elles se contentent de lister les mesures adoptées sans aucune information sur les montants budgétaires mobilisés.

Le secrétariat a également rappelé le suivi qu'il réalise des mesures commerciales liées à la crise du COVID19 et sa mise en ligne sur le site internet de l'OMC.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunion du Comité sur le commerce et le développement : l'aide pour le commerce dans le contexte pandémique
14 septembre 2020

Pour rappel, l'aide pour le commerce est une initiative pilotée par l'OMC lancée en 2005 lors de la Conférence Ministérielle de Hong Kong, encourage le commerce des pays en développement (PED) et des pays les moins avancés (PMA). **Elle a vocation à mobiliser des fonds afin d'éliminer les obstacles au commerce identifiés par les PED et PMA**. Sa mise en œuvre se fait à travers plusieurs structures d'aide au développement, dont le cadre intégré renforcé (CIR) et des banques de développement régionales. Cette réunion intervient alors que la stratégie d'aide pour le commerce 2020-2021 a été prolongée jusqu'en 2022, afin que tous les projets y figurant puissent être menés à bien malgré le contexte pandémique.

Les pays les plus fragiles ont souligné que la crise liée à la COVID-19 a eu un impact **particulièrement dévastateur sur leurs économies** : les balances de paiement ont été fragilisées, le tourisme et l'économie informelle ont été dangereusement touchés, le manque de moyen numérique a paralysé des secteurs entiers comme l'éducation. L'importance d'une progression dans les négociations dans le secteur du commerce électronique a ainsi été soulignée. La problématique de la

sécurité alimentaire a aussi été évoquée car dans de nombreux pays, notamment africains, elle est directement assurée par importation.

Les difficultés liées au ralentissement du commerce mondial ont poussé les PMA et certains PED **à demander une renégociation de la stratégie 2020-2022 ou la rédaction d'un addendum pour faciliter leur reprise économique**. Un projet d'ajout au programme d'aide pour le commerce sera débattu le 5 octobre prochain, lors de la prochaine réunion du comité.

Contact : clément.bornens@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité des obstacles technique du Commerce
Réunion informelle du 24 septembre 2020

Afin de garantir que les normes et réglementations ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce, les Membres de l'OMC se sont engagés au plan de travail suivant :

- Réunions informelles du 27 Octobre : Discuter des conditions d'étiquetage pour les biens exportés et de l'assistance technique fournie aux pays en voie de développement (PED) + atelier sur l'importance d'inclure la perspective du genre dans le développement des standards et règlementations techniques.
- Réunions formelles du 28-29 Octobre : Echanger sur les PCS afin de donner l'opportunité aux Etats membres de soulever toutes difficultés techniques rencontrées par leur secteur privé en matière de réglementations techniques à l'export. Pour rappel, grâce à la procédure écrite facilité par *eping*, le Comité OTC a pu se réunir même pendant la crise sanitaire (13-14 Mai) pour communiquer leurs PCS (un nombre record de 72 PCS avait été atteint à la réunion virtuelle du Comité OTC en Mai).
- Réunions informelles du 8 Décembre : Passer en revue la conformité des mesures OTC adoptés par les Etats membres de l'OMC en réponse à la crise sanitaire du COVID-19.

Contact : hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES AUTOUR DE L'ORGANISATION

Webinaire TBT@40 Dialogue
du 2 Septembre 2020

Cette discussion visait à **évaluer les résultats du système du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC), en tant qu'outil pour réduire les frictions commerciales dues aux normes et réglementations techniques a eu lieu le 2 Septembre**.

Qu'est-ce qu'une « préoccupation commerciale spécifique » (PCS)?

Une fois qu'une notification a été présentée dans le cadre du Comité OTC, tout **Membre de l'OMC peut soulever une PCS en expliquant comment la mesure projetée pourrait avoir un effet négatif sur le commerce**. Si des discussions informelles entre Membres ne suffisent pas à résoudre la PCS, cette dernière peut faire l'objet d'un examen au sein du Comité (qui prend la forme d'un débat technique entre experts).
Les intervenants ont souligné l'intérêt du système en tant qu'indicateur d'**intérêt des membres** et déclencheur de discussion **sur des sujets potentiellement sensibles**. Ils ont insisté sur le « **cercle vertueux de la transparence » relative aux** nouvelles normes techniques : **sans notifications présentées au Comité OTC, pas de PCS**. Or, les **PCS palliant à des procédures juridictionnelles coûteuses et longues pour résoudre des frictions commerciales**, les Membres de l'OMC ont, à travers les années, fait des **efforts de notifications de plus en plus importants et se sont réellement approprié le système**. En 1995, les Membres de l'OMC notifiaient environ 400 mesures commerciales au Comité OTC (dont 20% par des pays en développement) contre 2 200 en 2014 (dont 80% par des PED). Le système se montre assez efficace pour éviter **des disputes commerciales à rallonge** : **sur plus de 25 000 projets de mesures réglementaires notifiées au cours des 20 dernières années 470 ont été portées à l'attention du Comité et seules quelques-unes ont donné lieu à des différends formels.**

Le système de notifications (*eping)* offre une **base de données utile pour rendre les notifications accessibles** aux Etats membres et aux acteurs du commerce international, notamment les MSMEs. Il a été suggéré d'explorer la **possibilité d'étendre cette base de données aux autres Comités opérant sous la houlette du Conseil du commerce des marchandises** (couvrant notamment les sujets tels que les mesures antidumping et les droits compensateurs, les règles d'origines etc.) afin de d'élargie le mécanisme des PCS au-delà des questions OTC et SPS.

Contact : hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

La nouvelle équipe de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC se présente,
et vous souhaite bonne lecture de ces brèves !

De gauche à droite

Alain CARBONNE, Laurence JACQUES, Jean-Marie PAUGAM, Christophe BLANC, Ellen VERDURE, Hortense NESSELER

Photo prise par notre stagiaire Clément BORNENS

CALENDRIER DE L'OMC - OCTOBRE 2020

- **01** Comité des engagements spécifiques
- **02** Conseil du commerce des services
- **02** Organe d'examen des politiques commerciales - Zimbabwe
- **05** Comité du commerce et du développement
  Session sur l'Aide pour le commerce
- **07** Comité des marchés publics
- **08** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- **09** Comité des licences d'importation
- **09** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- **13-14** **CONSEIL GÉNÉRAL**
- **15-16** Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce
- **16** Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés
- **19** Comité de l'évaluation en douane
- **19** Réunion informelle – Conseil du commerce des services – Session extraordinaire ouverte à toutes les délégations
- **20** Comité de la facilitation des échanges
- **20** Groupe de travail informel sur le MPME (initiative à la déclaration conjointe)
- **20** Déclaration conjointe sur le Commerce électronique
- **21-22** Comité des facilitations des échanges
- **23** Réunion dans le cadre de l'initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique
- **26** Comité des sauvegardes
- **26** Organes des règlements des différents
- **27** Comité des subventions et des mesures compensatoires – Réunion extraordinaire suivie d'une réunion ordinaire du Comité
- **27** Réunion informelle – Comité des obstacles techniques au commerce
- **27** Comité des subventions et des mesures compensatoires – Réunion ordinaire
- **28** Comité des mesures anti-dumping
- **28** Comité des obstacles techniques au commerce
- **29** Comité des mesures anti-dumping
- **29** Comité des obstacles techniques au commerce
- **30** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr
Web : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81
Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 30/09/2020